

# PRESENTATION

---

L'élevage occupe une place importante dans le tissu économique et social du Maroc. De ce fait, l'élevage a toujours joui d'une priorité dans la politique de développement du secteur agricole.

L'effectif du cheptel s'élève à environ 3 millions de bovins, 16 millions d'ovins et 5 millions de caprins.

Le nombre de bovins de race améliorée avoisine la moitié des effectifs, ce qui permet l'élévation des rendements en production de lait et en viande.

En effet, la production annuelle de viande rouge et blanche est estimée, au Maroc, à plus de 410.000 tonnes. La production laitière, quant à elle, est estimée à 920 millions de litres par an.

A ce titre, le secteur de l'élevage satisfait 98% des besoins du pays en viandes et 85% des besoins en lait.

Les indicateurs de consommation, par tête, montrent l'existence encore d'un déficit à couvrir en matière de produits d'élevage. Toutefois, il est à noter que le secteur de l'aviculture connaît des perturbations liées au manque d'organisation du marché.

Toutefois, toute activité d'élevage, structurée et réalisée selon des normes techniques et économiques rationnelles, a toutes les chances de réussir.

La part essentielle du développement de l'agriculture incombe, en général, à l'initiative et aux efforts des agriculteurs eux-mêmes. Pour que ces efforts puissent aboutir aux meilleurs résultats, l'Etat apporte son soutien sous forme d'aide technique et financière.

En effet, parallèlement aux investissements publics, l'Etat a mis en place un système incitatif dans le cadre du code des investissements agricoles, lequel est constamment amélioré depuis son adoption en 1969.

En matière d'incitation à l'investissement privé en élevage, des aides financières et des encouragements fiscaux sont prévus par ce code. L'action de l'Etat en faveur du secteur de l'élevage, a pour objet, l'augmentation de la production animale et l'amélioration du revenu des éleveurs.

En plus de subventions, l'Etat apportera son soutien aux éleveurs en leur accordant une prime pour les aider à acquérir de nouveaux matériels durant les cinq prochaines années à compter de la campagne 1999-2000.

Le présent document a été structuré en vue de détailler l'ensemble des avantages offerts. Cependant, certaines entreprises, qui présentent des caractéristiques industrielles, risquent d'être exclues du bénéfice des exemptions d'impôts. Aussi, est-il fortement recommandé de s'informer, pour ce genre de projet, auprès des services du Ministère chargé de l'Agriculture....